

Administration communale de Koerich
2, rue du Château L-8385 KOERICH Tél. : 288 355 200

Dossier suivi par :
Steve Rodesch, tél. : 288 355 220
E-mail : steve.rodesch@koerich.lu
Réf. StR. : 149/2026

Koerich, le 20 octobre 2026

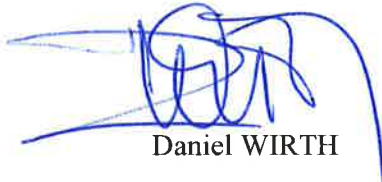
AVIS AU PUBLIC

Art.24 § 1 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau

Conformément à l'article 24, § 1, de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public qu'une demande en autorisation pour :

Aménagement d'une liaison cyclable en zone de protection des eaux souterraines entre le CR 100 et la N13 à Windhof (n° dossier : EAU-AUT-26-0906 du 19/10/2026) présentée par le bureau d'études TR-Engineering à 86-88, rue de l'Egalité L-1456 Luxembourg pour le compte de la commune de Koerich à 2, rue du Château L-8385 KOERICH a été introduite auprès de l'Administration de la Gestion de l'Eau en date du 28 juillet 2026.

Le Bourgmestre,


Daniel WIRTH

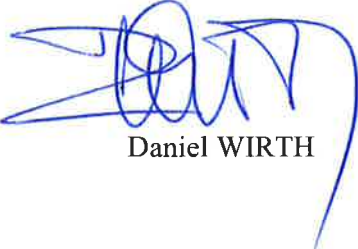
La Secrétaire,


Nathalie REINERTZ

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié que l'avis au public pour l'aménagement d'une liaison cyclable en zone de protection des eaux souterraines entre le CR 100 et la N13 à Windhof (n° dossier : EAU-AUT-26-0906 du 19/10/2026) présentée par le bureau d'études TR-Engineering à 86-88, rue de l'Egalité L-1456 Luxembourg pour le compte de la commune de Koerich à 2, rue du Château L-8385 KOERICH a été publié et affiché pendant 15 jours à la maison communale de Koerich à partir du 21 octobre 2026, conformément à l'article 24, alinéa 1, de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Le Bourgmestre,


Daniel WIRTH

La Secrétaire,


Nathalie REINERTZ